



# COMMUNE DE MARSENS



Le Conseil communal met au concours le poste de

## **Collaborateur/trice administratif/ve préposé/e au contrôle des habitants 60 - 80%**

Votre mission : ce poste a pour but l'accueil et la réception des personnes se rendant à l'administration communale, l'enregistrement, le suivi des dossiers concernant les habitants de la commune et la gestion du secteur. Vos principales tâches seront les suivantes :

- Gérer, organiser et planifier le travail du secteur du contrôle de l'habitant ;
- Assurer la gestion des activités liées au contrôle des habitants et à la police des étrangers ;
- Assurer l'accueil et la réception des administrés au guichet, par téléphone et courriel ;
- Tenir à jour le registre civique et organiser les votations / élections ;
- Veiller à la tenue et à l'actualisation des registres fédéraux, cantonaux et communaux ;
- Effectuer d'autres tâches de secrétariat.

### Profil et exigences :

- CFC d'employé/e de commerce ou formation jugée équivalente ;
- Maîtrise des logiciels bureautiques usuels. La maîtrise du programme Citizen constituerait un atout ;
- Excellent sens de l'accueil et du contact humain ;
- Autonomie dans le travail, esprit d'initiative, discrétion et sens des responsabilités ;
- Aptitude à la collaboration avec les autres communes et les services cantonaux ;
- Une expérience de quelques années dans une administration communale ou un poste similaire constituerait un atout important.
- Formateur/trice d'apprenti/e : un atout.
- Aisance rédactionnelle ;

**Entrée en fonction** : 1<sup>er</sup> mai 2022 ou à convenir

Les offres de services sont à adresser au Conseil communal, Route des Gattes 16, 1633 Marsens de préférence par courriel en un seul PDF : [commune@marsens.ch](mailto:commune@marsens.ch) avec mention «postulation collaborateur/trice» jusqu'au 16 janvier 2022. Seules les candidatures qui répondent aux critères du poste seront traitées.

Annonce complète et cahier des charges à consulter sur le site [www.marsens.ch](http://www.marsens.ch)

Pour des renseignements : M. Pierre-Joseph Demierre, Secrétaire communal, 026 915 18 44  
[commune@marsens.ch](mailto:commune@marsens.ch)

Le Conseil communal